

V A Y A V O I R D U R A I D

REGLEMENT VAYAVOIRDURAI D 2016

Tous les participants et organisateurs doivent en prendre connaissance avant l'événement

L'EPREUVE

VaYavoirDuRaid est un raid multiport qui se déroule par équipe de deux. L'épreuve intègre plusieurs sports, de la course à pied (la majeure partie du parcours), de l'escalade, du tir à l'arc et du disc golf. Sont proposés deux parcours différents, un de 25 kilomètres et un deuxième de 10 kilomètres qui empruntent en grande partie les chemins de randonnées de l'Ardèche Verte. Le principe de la course est de réaliser, en moins de temps possible, l'ensemble du parcours comprenant les diverses activités avant de rallier l'arrivée.

CONSIGNES GENERALES

Les concurrents participent à l'épreuve sous leur propre responsabilité.

Afin de permettre à l'épreuve de se dérouler dans des conditions optimales de sécurité, les participants s'engagent à respecter scrupuleusement et sans réserve les consignes données par les organisateurs et l'encadrement technique soit, entre autres :

- Respecter les consignes de sécurité données avant la course
- Porter les équipements obligatoires
- Respecter le code de la route
- Respecter les règles de fair-play et de bienséance
- Respecter l'environnement et les parcours
- Signaler tout matériel détérioré involontairement auprès de l'organisation (ex : clôture)
- Rester avec son/ses équipiers tout au long de l'épreuve jusqu'à la ligne d'arrivée.
- Rester auprès de toute personne en difficulté ou blessée
- Ne pas compromettre sa sécurité et celle d'autrui par tout acte irresponsable
- Ne pas entraver le bon déroulement des épreuves

- Respecter les bénévoles, signaleurs et organisateurs de la course et se conformer à leur demande sur le parcours (arrêt ou barrière horaire).

Article 1 – Organisation

L'association « Les Abelucs », ayant pour adresse « 114 avenue Daniel Mercier 07100 Annonay » est l'organisateur du Raid Multisports de Nature intitulé « Vayavoirduraid », se déroulant le 16 juillet 2016 à Annonay (07) et dans sa région.

Les organisateurs de VaYavoirDuRaid, se réservent le droit de modifier le parcours, les points de contrôle, les points de passage et les conditions en cas de nécessité.

Article 2 – Inscriptions

L'inscription des concurrents entraîne leur acceptation sans condition du présent règlement. Les formulaires d'inscription et la procédure à suivre sont disponibles sur le site Internet (www.vayavoirduraid.com)

Le montant des droits d'inscription est fixé à : 25€ plein tarif / 22€ tarif réduit par équipier si l'inscription a lieu avant le 24 juin, et à 30€ par équipier si l'inscription a lieu entre le 25 juin et le 4 juillet. L'inscription est validée dès réception du bulletin d'engagement, du montant du règlement pour l'équipe ainsi que des pièces justificatives demandées. La signature du bulletin d'engagement vaut acceptation du règlement de l'épreuve et de ses éventuelles modifications en cas de force majeure.

Le nombre de participant maximal est fixé à 150.

Article 3 – Coureurs et équipes

Sont admis à participer tous les coureurs majeurs à la date du 16 juillet 2016, munis d'un certificat médical d'aptitude à la pratique de raids multisports, ou de tous les sports nature concernés, en compétition et datant de moins de 6 mois, ou une licence sportive FRMN. Ces licences ou certificats doivent être remises au plus tard avant le départ sous peine de ne pouvoir participer.

Chaque concurrent s'engage sous sa seule responsabilité. Il est seul juge pour prendre le départ et poursuivre le raid. Toutefois, il est précisé que les épreuves sportives sont accessibles à toute personne entraînée, en très bonne condition physique et capable de réaliser les performances suivantes :

- Trail en terrain accidenté soit : Parcours 1, 25km, 750m D+ ; Parcours 2, 10Km, 350m D+
- Suivre un itinéraire indiqué sur une carte IGN en étant capable d'identifier un itinéraire sécuritaire.

Une équipe est composée de 2 équipiers. Les équipes peuvent être mixtes, masculines ou féminines. Si un équipier abandonne, l'équipe est mise hors classement, mais le/les équipiers restants peuvent finir le raid hors chronométrage.

Chaque équipe désignera un capitaine d'équipe qui recevra les consignes de courses et de sécurité.

Article 4 – Epreuves et matériel obligatoire

Les activités proposées durant ce raid sont les suivantes :

- **Trail** : La grande partie du Raid se déroulera à pied, suivi d'itinéraire sur carte IGN. Une carte IGN au format A3 sera donnée à chaque concurrent avant le départ. La distance à parcourir en courant sera d'environ 25km avec 750m de dénivelé positif pour le premier parcours ou 10km et 350m de dénivelé positif pour le deuxième parcours.
- **Tir à l'arc** : Une épreuve de tir à l'arc aura lieu à la fin du raid
- **Escalade (PARCOURS 1)**: L'équipe sera divisée en deux lors de cette épreuve, une moitié de l'équipe effectuera une descente en rappel, tandis que l'autre moitié devra réaliser une traversé sur falaise de type via-ferrata
- **.Disc Golf** :

Matériel obligatoire nécessaire pour chaque concurrent :

- **Une paire de chaussures adaptée à la course en sentier accidenté**
- **Gourde d'eau de minimum 50cl**
- **Un sifflet**
- **Une couverture de survie**
- **Un équipement adéquat pour la course et la protection solaire**

Matériel obligatoire par équipe :

- **Un téléphone portable en état de fonctionnement et avec de la batterie**

Matériel vivement conseillé : vêtements de rechange, veste de type K-way, crème solaire, une boussole, une pochette de protection pour la carte (format A3) en cas de pluie.

Les concurrents sont responsables de leur matériel. Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas de casse matérielle, perte ou vol.

L'organisation se réserve le droit de refuser le départ à toute équipe n'ayant pas le matériel adéquat. Cette mise hors cours n'oblige pas les organisateurs à procéder au remboursement des droits d'inscription.

Article 5 – Dossards

Le retrait des dossards se fera le samedi 16 juillet 2016, au parc de Déomas, entre 7h et 8h.

Au moment du retrait des dossards, sera remis à chaque concurrent, une carte IGN avec imprimé dessus le suivi d'itinéraire du Raid, un doigt électronique Sportident pour le chronométrage (en l'échange d'un chèque de caution), les consignes de sécurité ainsi que les personnes à contacter en cas d'incident, les tickets repas, le programme du raid et des activités proposées sur le village ainsi que les lots offerts à chaque équipe.

Le port du dossard est obligatoire tout au long des épreuves.

Article 6 – Parcours du Raid et chronométrage

Le parcours officiel du Raid sera tenu secret jusqu'à la date de l'épreuve. Celui-ci sera tracé par l'association, avec la collaboration des services concernés et/ou compétents ainsi que des communes traversées et des propriétaires privés.

Durant l'ensemble de l'épreuve, les concurrents sont soumis au respect du code de la route. Les concurrents ne sont pas prioritaires et, le cas échéant, doivent se soumettre aux consignes de sécurité des commissaires de course.

Ce raid est une épreuve chronométrée en continue sauf pour les épreuves, de disc golf et de tir à l'arc où le temps sera banalisé afin d'assurer la sécurité des pratiquants.

Chaque équipe est équipée d'une puce SPORTident (en l'échange d'un chèque de caution). Les équipes sont responsables du pointage aux points de contrôle. La perte de la puce par une équipe entraîne son non classement et l'encaissement de la caution.

Des points de contrôle obligatoires seront établis tout au long du parcours, mais ne seront pas indiqués sur la carte (balises sauvages). Il appartient à chaque équipe de présenter le doigt électronique à chaque balise et contrôle de passage.

Des barrières horaires seront prévues, elles seront remises aux concurrents au moment du retrait des dossards.

Article 7 – Pénalités

L'organisation se réserve le droit d'attribuer des pénalités pouvant aller jusqu'à la mise hors course des équipes ne respectant pas les règles suivantes (liste non exhaustive) :

- Progression non groupée
- Non pointage d'un poste de contrôle obligatoire (y compris les balises sauvages)
- Absence de matériel obligatoire
- Infraction au règlement
- Pollution, dégradation, vandalisme pendant ou après les épreuves (ces actes restent sous la responsabilité des coureurs engagés)
- Non-respect des règles de sécurité
- Non-assistance à personne en danger
- Comportement dangereux ou anti-sportif

Les directeurs de courses valident les classements, étudient les éventuelles réclamations et statuent sur les pénalités qui pourraient être attribuées à une équipe. En fonction de la gravité des manquements au règlement, ils pourront prononcer la mise hors course de l'équipe.

Article 8 – Abandon

L'abandon de tout compétiteur entraîne automatiquement la mise hors classement de son équipe. Il faut le signaler dès que possible à un membre de l'organisation.

Si un concurrent est victime d'un accident ou d'un malaise, il ne doit en aucun cas rester seul. L'autre membre de son équipe est tenu de rester avec lui jusqu'à l'arrivée des secours.

Article 9 – Classement et récompenses

Différents prix viendront récompenser les équipes en fonction des classements suivants : mixtes, hommes, femmes.

Article 10 – Départ et arrivée

Le 16 juillet 2015, la remise des dossards aura lieu entre 07h et 08h au parc de Déomas à Annonay (07). A la suite, les coureurs se rendront sur le lieu de départ du parcours soit, à Vanosc pour le parcours n°1 ou à villvance (mer de glace) pour le parcours n°2.

Une logique de covoiturage sera mise en place par l'organisateur, afin de diminuer l'emprunte carbone de l'évènement et le nombre de véhicule sur le village départ. Chaque équipe en conduira une autre jusqu'au départ du parcours. A l'arrivée, des navettes seront proposées pour les conducteurs ayant garé leur véhicule au départ du parcours.

Cette logique de covoiturage prend en compte un véhicule par équipe. Dans un souci d'éco-responsabilité, l'organisateur ne prend pas en charge l'organisation logistique d'un deuxième véhicule par équipe, et encourage vivement les coureurs à s'organiser pour se rendre à Deomas (Annonay) en covoiturage.

Les équipes devront obligatoirement franchir la ligne d'arrivée au complet. Seul le temps du dernier membre de l'équipe sera pris en compte.

Toutes les informations importantes, relatives au déroulement du raid et à la sécurité seront relayées par mail en amont du Raid, et un briefing se tiendra avant le départ du raid, le samedi matin. Les équipes au complet devront y participer.

Les horaires précis seront communiqués par mail, via le site internet et au moment du retrait des dossards.

Article 11 – Ravitaillement et repas

Les stands de ravitaillement seront au nombre de deux sur le parcours n°1 avec collation solide et liquide.

Un stand unique de ravitaillement avec collation solide et liquide sera proposé pour le parcours n°2.

Différent points d'eau seront mis en place sur l'intégralité du parcours.

Un repas sera fourni aux concurrents du raid après l'arrivée.

Article 12 – Réclamations

Seuls les compétiteurs peuvent déposer réclamation. Les réclamations devront être déposées par écrit auprès du directeur de course dans la demi-heure qui suit l'arrivée du raid. Elles seront étudiées et jugées par les organisateurs.

La proclamation officielle des résultats sera effectuée ensuite. Les organisateurs veilleront à ce que l'éthique de la course soit respectée par les concurrents.

Article 13- Modifications, annulations

L'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler à tout moment le parcours, les emplacements des sites d'ateliers, ainsi que le règlement. En cas de mauvaises conditions météorologiques, et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de proposer un parcours de repli ou d'arrêter l'épreuve en cours ou de modifier les barrières horaires

Article 14 - Secours

En cas de danger, il appartient aux concurrents, même s'ils sont d'une autre équipe, de porter secours au(x) concurrent(s) en difficulté voire blessé(s) et de faciliter l'intervention et l'organisation des secours.

L'organisation se réserve le droit de mettre hors course un concurrent si les secouristes jugent qu'il n'est pas apte à continuer l'épreuve sans danger pour sa santé.

Un maximum de sécurité sera mis en place tout au long de l'épreuve

- ☒ Présence d'un staff médical
- ☒ Encadrement par des moniteurs et BE sur l'épreuve d'escalade
- ☒ Parcours fermés derrière les dernières équipes, ...etc.

Article 15– Assurances

Les organisateurs ont souscrit à une police d'assurance responsabilité civile.

Il est néanmoins vivement conseillé aux concurrents de souscrire leur propre assurance individuelle accident et autre assurance personnelle couvrant les éventuels dommages corporels.

L'organisateur propose aux participant une assurance individuelle. Si le participant choisi de souscrire sa propre assurance, il remplira le formulaire de renonciation à l'assurance individuelle accident proposée par l'organisateur.

Article 16 – Remboursement

En cas de désistement d'une équipe ou d'un coureur avant le 24 juin 2016, la moitié des frais d'inscription correspondants sera remboursée. Dans le cas d'un désistement survenant après le 24 juin 2016, la totalité des frais reste acquise à l'organisateur quel que soit le motif du désistement.

En cas d'annulation de la course par le jury pour des questions météorologique ou quelconque évènement majeur, les frais d'inscriptions ne pourront être remboursés.

Article 17 : Droits à l'image

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, tout comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation de son image.